Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230302-DCM23-014-DE
Date de télétransmission : 08/03/2023
Date de réception préfecture : 08/03/2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23.014

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
Le 24 février 2023	Le 24 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Didier SIMONNET
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN À LA POPULATION SUITE À LA TRAGÉDIE HUMAINE CAUSÉE PAR LES DEUX SÉISMES QUI ONT FRAPPÉ LA TURQUIE ET LA SYRIE

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230302-DCM23-014-DE
Date de télétransmission : 08/03/2023
Date de réception préfecture : 08/03/2023

MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

Le 06 février 2023, deux séismes dévastateurs ont frappé la Turquie et la Syrie.

En complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, l'Association des Maires de France invite les communes et intercommunalités qui le souhaitent, à apporter une contribution aux opérations humanitaires et à participer à l'élan national de solidarité.

La Ville de ROYAN souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

Il vous est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association ACTED d'un montant de 2 000,00 € (deux mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2121-29,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Considérant que la Ville de ROYAN souhaite s'associer à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € (deux mille euros) à l'Association ACTED suite au deux séismes dont ont été victime la Turquie et la Syrie le 06 février 2023,

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 65748 – fonction 020 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Gilbert THULEAU

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 mars 2023